



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le premier jour de décembre deux-mille-vingt-cinq, à 19 h, à la salle du Conseil située au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Dario Jean, M. Jean-Sébastien Gagné et M. Raynold Jauvin.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. En l'absence d'une directrice générale, M. Dario Jean agira en tant que secrétaire d'assemblée.

Résolution 25-12-115

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Dario Jean** et résolu à l'unanimité.

Résolution 25-12-116

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 novembre 2025.

Résolution 25-12-117

Il est proposé par M. Raynold Jauvin et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 322,587,90 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 10 762,13\$.

AFFAIRES NOUVELLES

A) Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les élus ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de cette assemblée, ce document sera déposé dans leur dossier et gardé à la municipalité.

Résolution 25-12-118

B) Avis de motion du projet de règlement numéro 2025-02 Règlement pour l'adoption du budget 2026, Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2026.

Il est proposé par M. Renaud Pelletier, de déposer l'avis de motion pour l'adoption futur du règlement # 2025-02 pour l'adoption du budget 2026 ainsi que l'imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2026.

Résolution 25-12-119

C) Demande du Club des 50 ans et +

Il est proposé par M. Dario Jean et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de don pour le traditionnel repas des Fêtes du Club 50 ans et +. La municipalité paiera le vin offert lors du souper. Une dépense de 87\$.

Résolution 25-12-120

D) Compensation pour chemin à double vocation

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni à la demande de la Municipalité de Marsoui, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locales 1 ou 2 à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle

demande de compensation;

Attendu que l’information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l’année en cours ;

Noms du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (KM)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés-an
Rue de la Rivière Bois Marsoui	2.02 km	Billots matières ligneuses	6,200
		Coproduits écorce sciure	3,600
		Copeaux	
		Bois d’œuvre	2,100

Pour ces motifs sur une proposition de **M R.aynold Jauvin**, il est unanimement résolu que la Municipalité de Marsoui demande au ministère des Transports une compensation pour l’entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné (s) et ce sur une longueur totale de 2.02 km..

Résolution 25-12-121 E) PGA-Eau

CONSIDÉRANT QUE municipalité de Marsoui reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l’efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

II EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN GAGNÉ, ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE

- la municipalité s’engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d’optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s’engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Résolution 25-12-122

F) Entente fournitures de service en matière de gestion de la sécurité incendie

Autorisation de signature - Entente de service pour la direction incendie – Sainte-Anne-des-Monts-Marsoui

CONSIDÉRANT la fin à l'entente de service pour la direction incendie, à partir du 30 septembre 2025, entre la Municipalité de Marsoui et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente qui redéfinit les rôles et responsabilités de chacune des parties, dont copie est déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENAUD PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la mairesse, Renée Gasse, à signer l'entente de service pour la direction incendie entre la Municipalité de Marsoui et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

G) Dépôt état des revenus et dépenses Camping

Madame Francine Bernatchez, au nom du Comité de développement Marsoui a déposé aux élus, l'état des revenus et dépenses du Camping pour la période du 01 octobre 2024 au 31 octobre 2025 (13 mois). Des revenus de 51,471.54\$ et des dépenses de 42 378,67\$ ont été enregistrés pour cette période. Le surplus de 9 092,87\$ serviront à payer les frais d'électricité du camping et de l'Édifice Couturier et diverses réparations. Ce rapport démontre une gestion saine de ces infrastructures.

Madame le maire a tenu à souligner l'excellent travail de Madame Francine Bernatchez comme gestionnaire des ces installations touristiques. Après de nombreuses années Madame Bernatchez prendra une retraite bien méritée et la municipalité la remercie sincèrement pour son implication qui allait au-delà de son travail de gestionnaire, démontrant un désir sincère de conserver cet attrait touristique attrayant et convivial. Le fait que des gens reviennent d'année en année prouve le grand dévouement de Mme Bernatchez dans l'accomplissement de ses tâches.

Résolution 25-12-123

H) Marge de crédit

Il a été proposé par **M. Raynold Jauvin** et résolu à l'unanimité d'augmenter la marge de crédit de la municipalité. Celle-ci est maintenant de 85 000\$ et les élus ont résolu de l'augmenter à 150,000\$.

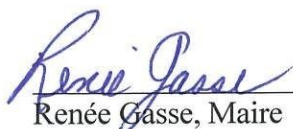
DOSSIER CITOYEN : RAS

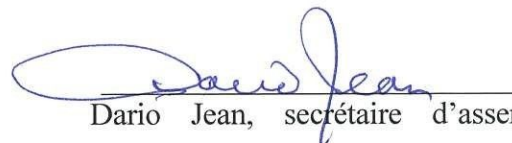
.DOSSIER DES CONSEILLERS : RAS.

PÉRIODE DE QUESTION : Aucune question dans la salle (2 personnes)

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Dario Jean il est résolu de lever la séance à 19H20.


Renée Gasse, Maire


Dario Jean, secrétaire d'assemblée

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.